

---

---

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP  
AXA TRESOR COURT TERME (C-FR0000447823/D-FR0000447831)  
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

---

---

Puteaux, le 24 juin 2019.

***Madame, Monsieur, Chers Clients,***

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du FCP **AXA Trésor Court terme**, OPCVM de droit français.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons mis à jour la documentation réglementaire (« DICI » et prospectus) de votre OPCVM.

En effet, il a été :

- inséré dans le prospectus le tableau devenu obligatoire sur le cycle de traitement des ordres de Souscription/Rachat jusqu'au *settlement (règlement)*;
- mis à jour le *disclaimer* mentionné en en-tête des règles d'évaluation des actifs précisées dans le prospectus.

Et mis à jour le règlement en conformité avec l'Instruction AMF n°2011-19.

Ces modifications, **qui prendront effet le 28 juin 2019**, ne constituent pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire (« DICI » et prospectus) sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
Tour Majunga – La Défense 9 –  
6 place de la Pyramide  
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : [www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr) dès le 28 juin prochain.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**